

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

93 N° 2 1971

Point de vue sur l'actualité oecuménique
(1969-1970)

Paul LEBEAU (s.j.)

p. 167 - 179

<https://www.nrt.be/fr/articles/point-de-vue-sur-l-actualite-oecumenique-1969-1970-1301>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Points de vue sur l'actualité œcuménique

(1969-1970)

Ainsi que Mgr De Smedt, évêque de Bruges et Vice-Président du Secrétariat romain pour l'Unité des chrétiens, le remarquait récemment au cours d'une réunion tenue à Louvain, l'œcuménisme a désormais acquis droit de cité dans les Eglises, « au point que nous puissions nous offrir aujourd'hui le luxe d'une crise de l'œcuménisme ».

Certes, certains symptômes de cette crise méritent de retenir l'attention, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Mais il ne faudrait pas qu'ils nous masquent l'importance du travail accompli au cours des dernières années ni les perspectives nouvelles qui se dessinent de plus en plus nettement. Ce travail est si considérable, il connaît aujourd'hui des ramifications si multiformes qu'il est difficile d'en dresser le bilan de façon exhaustive. Celui qui était le plus qualifié pour le faire l'a cependant tenté il y a quelques mois : le cardinal Jan Willebrands, dans une conférence donnée le 11 mars 1970 à l'Institut Johann Moehler de Paderborn, dont une traduction française a paru récemment¹.

Tout en renvoyant le lecteur à cet important document, nous voudrions en dégager ici les données qui nous paraissent les plus significatives, non sans les compléter de quelques notations relatives à une actualité plus proche.

*

* *

Ce rapport consacré pour l'essentiel à l'activité du Secrétariat pour l'Unité au cours des deux dernières années, c'est-à-dire depuis le décès de son premier Président, le cardinal A. Bea, reflète trois types d'expériences, qui correspondent d'ailleurs aux trois aspects fondamentaux et inséparables de tout œcuménisme authentique.

1. Contacts et rencontres

Rien, en œcuménisme, ne remplace les contacts d'homme à homme, et l'expérience d'une prière commune, d'une démarche conjointe de

1. *Œcuménisme 1969-1970*, dans *Documentation catholique*, 67 (1970) 883-891.

docilité à la Parole de Dieu et à l'Esprit Saint. Si évangéliquement inaugurée par Jean XXIII et audacieusement poursuivie par Paul VI, cette disponibilité à la rencontre se concrétise désormais en d'innombrables colloques, concertations et visites dont le relevé décourage le chroniqueur. Signalons-en cependant les plus significatives.

Il convient de mentionner tout d'abord l'intensification de ce que la IV^e Conférence panorthodoxe tenue en juin 1968 à Chambésy (Genève) appelait « les contacts et les manifestations d'amour fraternel et de respect réciproque entre les Eglises orthodoxes locales et l'Eglise catholique romaine² ».

Les plus fréquents eurent lieu avec le Patriarcat œcuménique de Constantinople : visite du P. Duprey à Istanbul en mars 1969 ; séjour à Rome du métropolite Méliton en juin de la même année, puis en février 1970, dont le fruit le plus considérable fut la création d'une commission mixte entre les deux Eglises en vue de la publication de tous les textes relatifs à leurs relations ; enfin, visite officielle du cardinal Willebrands au Phanar, à la tête d'une délégation, à l'occasion de la fête de saint André.

Il y eut aussi des contacts non officiels mais très positifs avec le Patriarcat de Moscou, dont, en octobre 1969, le séjour d'une semaine à Rome (où il fut reçu par le Saint-Père) et en Italie du métropolite Nikodim, accompagné d'une suite de quatre personnes. Le P. Duprey fit en outre une visite non officielle à l'Eglise orthodoxe de Roumanie ; et, en février 1969, il accompagna le cardinal Willebrands en visite officielle auprès du patriarche German de l'Eglise Bulgare à Sophia. Les célébrations organisées la même année à Rome et à Sophia en l'honneur des saints Cyrille et Méthode donnèrent lieu à des échanges de délégations où se nouèrent également de précieuses relations personnelles.

L'Eglise de Grèce qui, on s'en souvient, avait brillé par son absence au Concile, reçut à deux reprises, en cette même année 1969, la visite du P. Duprey, auquel le métropolite Hiéronymos d'Athènes accorda une longue audience. En mai se tint à Bari, dans une région où la présence hellénique est restée très marquante, un Congrès d'histoire organisé par le Comité pontifical des sciences historiques, auquel participèrent les Facultés de théologie de Chalki, de Thessalonique et d'Athènes.

Les Eglises orientales non chalcédoniennes ne restèrent pas étrangères à ce « dialogue de charité ». En mai 1969, une importante délégation de quatre archevêques coptes d'Egypte, accompagnés de quatre prêtres et de trois laïcs, séjourna à Rome et à Venise. Au début d'octobre 1969, le P. Hamer, Secrétaire-Général, accompagné

du P. Duprey, se rendit à Etchmiadzin (URSS), siège du Catholikos des Arméniens orthodoxes, et y rencontra les évêques de cette Eglise réunis en Synode. Quelques semaines plus tard, le pape recevait à Rome l'archevêque arménien des Etats-Unis et celui du Canada. Enfin, du 8 au 12 mai 1970, le Catholikos arménien Vasken I, accompagné de plusieurs évêques de sa communion, faisait à Rome une visite officielle, à l'issue de laquelle fut publiée une déclaration commune d'une ouverture œcuménique vraiment exemplaire³.

Quant à l'Eglise syrienne de l'Inde, elle accueillit également deux représentants du Secrétariat ; les PP. Hamer et Long.

Avec les Eglises séparées d'Occident, les contacts entre représentants qualifiés furent plus explicitement axés sur l'étude commune de points de doctrine ; aussi les mentionnerons-nous en détail ci-après. Mais ce fait ne doit pas faire oublier les innombrables relations d'amitié qui se sont nouées au cours des dernières années entre chrétiens de toutes traditions, à la faveur de rencontres œcuméniques, d'engagements communs où se vit de plus en plus l'expérience d'une solidarité effective face aux contestations de la foi comme aux espérances des hommes d'aujourd'hui.

A cet égard, c'est à juste titre que le cardinal Willebrands insiste sur le fait que toute entreprise œcuménique doit être conduite « en étroit contact avec la base⁴ ». Il souligne tout aussi opportunément que les contacts personnels entre simples chrétiens ou responsables d'Eglises, auxquels nos frères orthodoxes se montrent si sensibles, ont déjà une signification et une fécondité théologiques. Et il cite dans ce sens un passage de l'allocution inaugurale du métropolite Méliton à la IV^e Conférence panorthodoxe de Chambésy (juin 1968) :

3. On en trouvera le texte français dans la *Documentation catholique*, 67 (1970) 515-516. Citons-en ici l'essentiel : « (L'unité) ne peut se réaliser que si tous, pasteurs et fidèles, cherchent à se connaître vraiment les uns les autres. A cette fin (le Pape et le Catholikos) exhortent les théologiens à s'adonner à une étude commune tendant à approfondir leur connaissance du mystère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la révélation faite en lui. *Fidèles à la tradition* transmise par les Apôtres et les Pères, et, en même temps, *conscients des exigences d'un monde qui cherche Dieu dans les nouveaux développements de notre époque*, ils pourront ouvrir de nouvelles voies qui permettront de surmonter les divergences existantes et amèneront leurs Eglises à une unité plus parfaite dans la profession de leur foi face au monde. (...) Cependant la recherche risque elle-même de rester stérile si elle n'est pas enracinée dans la vie de toute l'Eglise. C'est pourquoi (le Pape et le Catholikos) souhaitent que se développe une collaboration plus étroite dans tous les domaines possibles de la vie chrétienne. La prière commune, l'aide spirituelle réciproque, des efforts conjoints en vue de trouver aux problèmes du monde d'aujourd'hui des principes de solutions vraiment chrétiennes, seront les moyens précieux au service de cette recherche de la pleine unité » (nous soulignons).

4. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 889.

« Une conséquence de l'expérience acquise jusqu'à ce jour par le dialogue de la charité est qu'il n'existe pas de division claire, définitive, catégorique, entre le dialogue de la charité et le dialogue théologique. Nous aimant les uns les autres et dialoguant dans la charité, nous faisons de la théologie, ou, plutôt, nous construisons théologiquement. Ceci nous conduit à la constatation que, substantiellement, nous sommes déjà entrés dans le dialogue théologique. (...) Le plan de Dieu a conduit la charité à des réactions profondes et à des actes ecclésiastiques gros d'incidences constructives sur le plan théologique et même ecclésiologique, au point que la conception de l'unité, comme un quelconque événement statique et mécanique accompli à un moment donné du temps... est changée en fait : l'unité se profile devant nous comme un état vital profond, se développant progressivement vers son achèvement, c'est-à-dire l'accomplissement que sera la confession de la foi commune. La charité a mis en valeur les points communs de la foi. Nous aimant les uns les autres, nous nous sommes trouvés co-serviteurs (co-diacres) de la même sainte cause, celle de la vérité, de sa découverte en commun et de l'accord sur elle ⁵. »

Rappel opportun, surtout pour les Occidentaux obsédés d'efficacité que nous sommes, que celui de cette gratuité, de cette disponibilité de la rencontre sans lesquelles il n'y a pas de théologie parce qu'il n'y a plus d'expérience de la grâce ni de la contemplation. C'est dans cette perspective que s'inscrit cet événement œcuménique majeur que fut, le 10 juin 1969, la visite du pape Paul VI au Conseil Oecuménique des Eglises, et surtout sa participation à la prière commune, « comme un frère parmi ses frères ⁶ », ainsi que ses contacts avec les représentants d'autres confessions chrétiennes au cours de ses voyages.

C'est incontestablement cette même inspiration qui caractérise le « Document de travail » communiqué en août dernier par le Secrétariat pour l'Unité aux Conférences épiscopales, sous le titre : « Réflexions et suggestions concernant le dialogue œcuménique » ⁷. Document essentiellement pédagogique, plus soucieux d'inculquer un esprit que d'édicter des normes. Il mérite d'être médité par tous les chrétiens soucieux de rencontrer leurs frères dans la vérité, même à l'intérieur de leur propre confession.

2. Concertations doctrinales

Toute rencontre authentique tend à l'élucidation réflexive de ses présupposés et de ses exigences. Il n'est donc pas surprenant que la réflexion doctrinale, sous-tendue par l'espérance d'une commune

5. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 887. Cfr *Proche-Orient chrétien*, 1968, 361.

6. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 890.

7. On en trouvera le texte français dans la *Doc. Cath.*, 67 (1970) 877-882.

confession de foi, sans préjudice des légitimes diversités, connaisse aujourd'hui de nouveaux et importants développements œcuméniques. La seconde partie du *Directoire pour l'application des décisions du Concile sur l'œcuménisme*, publiée près de trois ans après la première, vient d'ailleurs d'y apporter une notable contribution en y encourageant les catholiques, et en leur prescrivant les moyens de s'y préparer, tant dans le cadre de l'enseignement théologique que dans celui de la formation permanente du clergé et des fidèles⁸.

On sait que, depuis l'Assemblée d'Upsal (1968), le Département « Foi et Constitution » du COE compte parmi ses membres de plein droit neuf théologiens catholiques. Le thème principal auquel il se consacre présentement est celui de « l'autorité dans la Bible »⁹. En outre, le groupe mixte de travail Eglise catholique romaine - COE a tenu en mai 1969 et en mai 1970 des réunions qui, notamment, furent déterminantes pour l'élaboration du « Document d'étude » dont il sera question plus loin.

Des rapports étroits ont également été établis, sous la forme de groupes mixtes de travail, avec ces grands rassemblements confessionnels que sont la Fédération luthérienne mondiale, l'Alliance réformée mondiale, la Communion anglicane et le Conseil méthodiste mondial.

Avec les luthériens, une réunion fut consacrée en mai 1969, à Nemi, près de Rome, aux « structures de l'Eglise ». A la fin de ce même mois, sept personnalités de la Fédération luthérienne, conduites par le pasteur André Appel, secrétaire-général, séjournèrent à Rome pour prendre contact avec divers organismes de la Curie, dont les congrégations de la Doctrine de la foi, de l'Evangélisation et de l'Education catholique. En 1970, au cours de sa session annuelle, le groupe mixte de travail catholique-luthérien aborda le thème crucial de la liberté chrétienne : « l'Evangile et le droit ». Enfin, quatre observateurs catholiques participèrent aux travaux de la V^e Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale réunie à Evian du 14 au 24 juillet 1970, au cours de laquelle le cardinal Willebrands

8. Texte français dans la *Doc. Cath.*, 67 (1970) 519-527.

9. La visite du pape Paul VI au COE, et sa déclaration : « Notre nom est Pierre », ont incontestablement contribué à ce que ce point soit inscrit à l'ordre du jour des discussions, comme l'a observé le pasteur L. Vischer, chef du Département, qui ajoutait : « Il est évident que le Pape et ce qu'il représente comme structure d'autorité soulèvent un grand nombre de questions... J'ajoute d'ailleurs tout de suite une chose : les Eglises réformées, devant le ministère du Pape, se sont trop souvent contentées de prononcer un « non » absolu. Mais elles ont rarement dit comment, à leur sens, devrait se manifester l'universalité de l'Eglise. Si nous ne voulons pas de Pape, qu'est-ce que nous voulons ?... Car il faut bien voir que les réformés, en particulier, sont très tentés par le « provincialisme » ecclésiastique, et qu'ils ont très peu conscience de la nécessité qu'il y a d'être un peuple chrétien partout (cité d'après la *Semaine catholique de la Suisse romande*, dans la *Doc. Cath.*, 66 (1969) 698.

prononça une conférence d'un profond retentissement, en rendant, notamment, justice à la personnalité religieuse de Martin Luther ¹⁰.

La commission d'étude constituée avec les Réformés (de tradition calviniste) en avril 1969 s'est réunie à Rome du 6 au 10 avril 1970 pour étudier « la présence du Christ dans l'Eglise et dans le monde », en commençant par la question de la relation du Christ à l'Eglise.

Quant aux relations avec la Communion anglicane, elles se trouvent, constate le Président du Secrétariat, « dans une phase nouvelle et importante ¹¹ ». Conformément au vœu exprimé dans le rapport final du groupe mixte de travail, une commission internationale permanente a été constituée. Elle s'est réunie pour la première fois en janvier 1970 à Windsor Castle (Grande-Bretagne). Après l'approbation d'un document de base sur les relations réciproques, trois schémas y furent étudiés : « l'Eglise et l'autorité » ; « les ministères » ; « l'Eucharistie ». Ils ont ensuite été retravaillés par trois sous-commissions, pour être à nouveau discutés lors de la réunion plénière de la Commission qui s'est tenue à Venise du 21 au 28 septembre 1970. Si, à l'issue de celle-ci, un accord sur le ministère peut paraître acquis, des divergences subsistent quant à la doctrine eucharistique et à l'infailibilité du pape. Les anglicans ne peuvent admettre celle-ci dans les termes où elle fut définie en 1870, tout en reconnaissant que l'idéal anglican de diversité dans l'unité pourrait être mieux sauvegardé si, dans une Eglise unie, il existait un centre d'unité et d'autorité suprême ¹².

La Commission mixte avec le Conseil méthodiste mondial a tenu à Malte, en septembre 1969, une réunion plénière consacrée aux questions des ministères et de la situation de l'Eglise dans le monde d'aujourd'hui, notamment en fonction du phénomène de sécularisation. Les participants se sont retrouvés en août 1970 à Lake Junaluska, en Caroline du Nord (USA), et y ont poursuivi leur recherche commune sur l'eucharistie, le mariage et la famille chrétienne. Un des aspects les plus intéressants de cette confrontation catholique-méthodiste concerne la situation du ministère extraordinaire de la prédication, si honoré par la tradition méthodiste, par rapport au ministère ordinaire de la parole et des sacrements.

10. On trouvera un dossier sur cette assemblée dans la *Doc. Cath.*, 67 (1970) 761-773. Citons notamment la déclaration du Dr Kent Knutson, de Dubuque, Iowa (USA) : « Le prochain grand Concile de la chrétienté ne pourra plus être ni « catholique » ni « luthérien ». S'il se peut que des Conférences mondiales aient encore lieu dans notre monde tel qu'il est, elles devront inclure la vaste Eglise catholique romaine, dont l'éveil, le renouvellement et la mission sont pour nous tous un défi dans toute son envergure, son intensité et les problèmes qui l'accompagnent » (*ibid.*, 773).

11. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 883.

12. Cfr SOEPI (Mensuel), oct. 1970, 19-20.

Enfin, l'ensemble des chrétiens non orthodoxes ne sauraient manquer d'apprécier — et d'accueillir dans leur intercession — l'importance ecclésiologique et spirituelle de la préparation du Synode panorthodoxe qui, conformément aux décisions de la IV^e Conférence panorthodoxe de Chambésy, doit se réunir à Alexandrie dans le courant de l'année 1972. Les thèmes théologiques inscrits au programme de ce Synode ont été répartis entre les différentes Eglises autocéphales qui, dans un délai de six mois, doivent envoyer leur rapport au secrétariat¹³.

Un des problèmes le plus fréquemment soulevés au cours de ces conversations doctrinales et qui, d'ailleurs, se trouve de plus en plus imposé par la « base » à l'attention des pasteurs et théologiens¹⁴, est celui de la participation commune à l'eucharistie.

Le cardinal Willebrands aborde franchement ce sujet dans l'exposé auquel nous nous sommes plusieurs fois référé. Il souligne tout d'abord la « grande importance » qui doit être attachée à la décision du Synode de l'Eglise orthodoxe russe au sujet de l'admission à l'eucharistie de catholiques et de « vieux-croyants ». On sait que le décret conciliaire sur les Eglises orientales (n. 27-29) et le Directoire œcuménique (n. 40-45) avaient offert la même possibilité aux orthodoxes. « C'est la première fois, observe le cardinal, qu'une Eglise orthodoxe accepte la réciprocité en cette matière par une décision synodale¹⁵ ».

Quant aux autres cas d'admission à l'eucharistie prévus par le Décret sur l'œcuménisme et précisés par la déclaration du Secrétariat publiée le 7 janvier 1970 — « danger de mort ; urgente nécessité telle que persécution, emprisonnement... » (n. 6), le cardinal recon-

13. Pour le détail de ces thèmes, voir la revue *Istina*, 1970, n° 3, 362-363.

14. Signalons, parmi d'autres exemples, l'eucharistie commune célébrée récemment, le 24 décembre 1970, à Liège, par vingt et une personnes, catholiques et protestants, laïcs, prêtres et pasteurs, qui avaient vécu ensemble les jours précédents une opération « anti-gaspillage » visant à assurer plus d'authenticité chrétienne et fraternelle à la célébration de Noël. Dans une lettre ouverte aux autorités religieuses concernées, ils déclaraient notamment : « Nous nous sommes découverts pleinement unis dans une action commune dans ses intentions et dans ses motivations... Il nous est apparu que nos différences s'inscrivaient dans une unité fondamentale ; et c'est pour signifier celle-ci en même temps que pour la vivre à son niveau nucléaire que nous avons résolu de célébrer ensemble le repas du Seigneur ». Ils ajoutaient ne pas vouloir se séparer pour autant de leurs communautés respectives. L'évêque de Liège a, dans un communiqué, désapprouvé ce geste en invoquant notamment les directives rappelées le 7 janvier 1970 par le Secrétariat romain pour l'Unité. De son côté, le pasteur A. J. Pieters, président du Synode de l'Eglise Protestante de Belgique, a répondu aux signataires que, tout en partageant leur aspiration à l'unité, il les invitait à se souvenir que « l'œcuménisme concerne également ceux dont le cheminement est plus lent parce que plus prudent ou plus timide », et qu'il « ne vise pas premièrement ni essentiellement l'unité de quelques frères isolés, mais celle de l'Eglise chrétienne tout entière ».

15. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 885-886.

naît qu'il reste « un problème » : « quels sont les autres cas de semblable urgente nécessité où l'Ordinaire du lieu ou la Conférence épiscopale peuvent autoriser l'admission à la communion ? » — « Il est possible, poursuit-il, que ces cas naissent de l'actuel dialogue sur l'Eucharistie. Celui-ci, en effet, fait apparaître des progrès dans la foi et la compréhension commune de l'Eucharistie¹⁶ ». Il n'en estime pas moins opportun de rappeler la norme formulée par la déclaration citée plus haut : « Avant d'envisager un autre comportement en matière d'Eucharistie commune, il faudra clairement établir qu'un éventuel changement restera rigoureusement conforme à la profession de foi de l'Eglise et qu'il servira la vie spirituelle de ses membres » (N. 9). Il est permis de penser que l'on progresse actuellement dans cette voie, conformément au vœu légitime d'un nombre croissant de communautés.

Il convient de verser au dossier de cette question cruciale¹⁷ l'important « document d'étude » rédigé à l'occasion d'un colloque organisé par « Foi et Constitution » à Genève en mars 1969, et approuvé au comité de travail réuni à Cantorbéry en août de la même année. Ce document¹⁸ constate notamment que « de nombreux groupes de chrétiens, devançant la marche officielle de leur Eglise sur la voie de l'œcuménisme, ont commencé à célébrer ensemble le sacrement d'une manière qui bouscule les disciplines ecclésiastiques existantes. La variété déconcertante de ces essais ne permet pas de porter un jugement d'ensemble. Certains d'entre eux constituent une protestation implicite contre des formes d'autorité et des usages établis qui paraissent insensibles à la réalité dans laquelle vivent aujourd'hui les chrétiens.

16. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 886.

17. Sur laquelle nous avons eu l'occasion de revenir récemment : *N.R.Th.*, 92 (1970) 767-771 et 1052-1054. Voir aussi les questions pertinentes posées par P.-Y. EMERY, *Confusionnisme ?*, dans *Verbum Caro*, n. 91 (1969) 47-68. « On ne peut, écrit-il notamment, opposer sans autre la communion confessionnelle, comme un absolu qui va de soi, et la fraternité spirituelle entre deux frères « séparés », comme un phénomène subjectif sans rapport avec l'eucharistie. En fait, dans les deux cas il y a communion fraternelle, et dans les deux cas elle est relative. C'est donc une question de plus ou de moins, un problème de degré, qui, de ce fait, n'échappe pas à la complexité des situations ni au risque d'une certaine confusion. Au niveau des personnes, à partir de quel moment le lien est-il suffisant pour authentifier la communion eucharistique ? Et à l'intérieur des confessions, à partir de quel moment l'eucharistie scelle-t-elle plus un confusionnisme qu'une communion ? ». Ces pages ont également paru en allemand dans l'ouvrage : *Freiheit in der Begegnung* (Otto KARRER *Festschrift*), hrg. von J.-L. LEUBA und H. STIRNIMANN, Verlag Joseph Knecht, Frankfurt a. M. und Evangelisches Verlagwerk, Stuttgart, 1969, 28 DM. Ce recueil international et interconfessionnel contient de précieuses études signées notamment de Welte, Cullmann, Meinhold, Leuba, von Allmen, Böckle, etc. La question de l'intercommunion y est traitée du point de vue catholique par A. Ahlbrecht.

18. *Au-delà de l'intercommunion*, Presses de Taizé. s.d. Ce texte a d'abord paru dans *Verbum Caro*, n. 89 (1969) 4-30.

D'autres sont plus nettement l'expression d'un renouveau de la tradition. Aucun d'eux cependant ne repousse une communion plus totale de l'Eglise. Au contraire, à une époque où l'intérêt pour la vie du monde conduit beaucoup d'hommes — même parmi les responsables et les mieux informés — à ignorer les Eglises ou à les quitter, il est significatif que ces expériences de célébration eucharistique insistent sur l'affirmation de ce que « l'Eglise est et fait » (p. 8-9).

Ces pages (où l'on trouvera également l'amorce de réflexions non moins urgentes au sujet du caractère communautaire et missionnaire du sacrement, de la manière dont doit s'y exprimer la relation entre communauté locale et Eglise universelle) se terminent par un « consensus œcuménique sur l'Eucharistie » rédigé à la demande de « Foi et Constitution » par le frère Max Thurian, et intitulé : « L'Eucharistie dans la réflexion œcuménique »¹⁹. On peut, en le lisant, se rendre compte du nombre des malentendus dissipés et de l'ampleur de l'accord acquis d'ores et déjà en ce qui concerne les objets de vieilles controverses : l'épiclèse, la présence réelle du Christ et la signification sacrificielle de l'eucharistie. Sur la voie d'une eucharistie commune, c'est le problème du ministère qui demeure l'obstacle le plus difficile à surmonter. Mais certains signes invitent à penser que là aussi l'Esprit se fraie aujourd'hui des voies nouvelles et que les Eglises sont de plus en plus disponibles à ces questions que « Foi et Constitution » les invite à considérer :

a) Les Eglises « catholiques » devraient se demander si les ministères des Eglises non épiscopales — la question de la succession apostolique ou de son absence mise à part — ne renferment pas en fait certains éléments valables (comme les ministères charismatiques ou extraordinaires), et, dans ce cas, quelle valeur ces éléments peuvent avoir.

b) Les Eglises « protestantes », d'autre part, devraient réétudier à la lumière du mouvement œcuménique la valeur du ministère communément accepté dans l'Eglise ancienne et à l'époque préréformée.

c) Les Eglises « protestantes » comme les Eglises « catholiques » devraient en outre se demander si, malgré l'aspect très différent des ministères préréformés et réformés, une certaine identité cachée n'a pas en fait été préservée. Que les Réformateurs aient rejeté le nom ou le titre d'un état ecclésiastique donné, prouve-t-il nécessairement que la réalité présente derrière ce mot ait également été rejetée ? Ou encore, qu'ils aient conservé tel nom ou tel titre prouve-t-il qu'ils aient gardé ce qu'ils signifient ? Dans quel cas le rejet de l'épiscopat ou de la prêtrise a-t-il été absolu et définitif ? Dans quel cas le rejet apparent des anciennes structures ecclésiastiques a-t-il signifié le rejet de certaines formes et de certaines structures sociologiques ? Dans quelle mesure peut-on leur appliquer le principe d'« économie »²⁰ ?

19. Ce consensus a été d'abord publié séparément dans *Verbum Caro*, n. 87 (1968) 1-10, sous le titre : *Accord œcuménique sur l'eucharistie*.

20. *Au-delà de l'intercommunion*, p. 39.

L'urgence des tâches missionnaires et diaconales ne saurait masquer l'importance de ces concertations doctrinales où des théologiens des diverses communautés se retrouvent dans une commune disponibilité à la fois contemplative et réflexive à la Parole de Dieu reçue en Eglise, s'il est vrai que « les Eglises ne vivent que par la vérité et la vie données par le Christ²¹ ». Il reste que toute réflexion théologique authentique doit s'exercer en profonde communion avec le peuple de Dieu, qu'elle doit à la fois accueillir et susciter, au sein de ce peuple, des actes et des paroles prophétiques. Les Eglises engagées dans le mouvement œcuménique en deviennent de plus en plus conscientes, et c'est pourquoi elles entendent, non seulement dialoguer, mais aussi, et de plus en plus, témoigner et agir ensemble.

3. Vers une communauté de témoignage et de service

Les conditions et les exigences d'une telle coopération, déjà formellement recommandée aux catholiques par le décret sur l'œcuménisme (UR 12), viennent de faire l'objet d'une sorte de charte : le « Document d'étude » récemment publié à l'initiative du groupe mixte de travail entre l'Eglise catholique romaine et le COE. Bien que certains points de son contenu n'aient pu réunir un accord unanime, il exprime un large consensus en ce qui concerne le « témoignage commun » et le « prosélytisme de mauvais aloi ».

Il serait important que, selon le vœu des rédacteurs, ce document fasse l'objet d'une étude commune par les Eglises d'une même région, et même au niveau des communautés locales. C'est en vue d'amorcer modestement cette étude que nous voudrions ici faire écho à quelques-uns de ses passages essentiels. Citons, tout d'abord, ces définitions du témoignage chrétien et du témoignage commun :

1) *Témoignage chrétien*. Le témoignage signifie ici l'acte permanent par lequel un chrétien ou une communauté chrétienne proclame les actes de Dieu dans l'histoire et cherche à montrer dans le Christ la véritable lumière qui éclaire tout homme. La vie entière : culte, service responsable, proclamation de la Bonne Nouvelle, tout ce qui se fait sous l'inspiration du Saint-Esprit pour le salut des hommes et leur rassemblement dans le seul et unique Corps du Christ (cfr *Col 1, 18* ; *Ep 1, 22-23*), pour qu'ils obtiennent la vie éternelle qui consiste à connaître le véritable Dieu et son envoyé Jésus-Christ (cfr *Jn 17, 3*) (N. 5).

2) *Témoignage commun* signifie ici le témoignage que les Eglises, même dans leur état de division, portent ensemble lorsque, spécialement par leurs efforts concertés, elles manifestent devant les hommes les

21. *Témoignage commun et prosélytisme de mauvais aloi*, 11 (document d'étude du groupe mixte de travail entre l'Eglise catholique romaine et le COE, mai 1970) : *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1078. Cfr l'éditorial de la revue *Irenikon*, 1970, n. 3, 323 : « L'Eglise doit donner au monde un genre d'unité qu'elle ne peut recevoir de lui, une unité transcendante, celle qui lui vient de l'Esprit ».

dons divins de vérité et de vie auxquels elles participent déjà en commun (N. 6) ²².

Le texte poursuit en opposant au témoignage commun le « prosélytisme de mauvais aloi », qui ne respecte pas autrui dans sa liberté, et se réfère au fondement de ce témoignage : ce Christ « que le Père a envoyé au monde pour le salut de l'humanité », et que « les Eglises chrétiennes confessent comme Dieu et unique Sauveur » (N. 10). Aussi peuvent-elles toutes « avoir un rôle positif à jouer dans le dessein de salut » (N. 11) ²³. La conséquence en est inéluctable :

De la vérité et de la vie nouvelle qu'elles ont reçues dans le Christ, les *Eglises* ont le privilège et l'obligation de témoigner. En effet, ce privilège et cette obligation sont confiés à toute la communauté des chrétiens auxquels Dieu assigne un rôle capital dans son dessein de sauver le monde (N. 12).

C'est pourquoi des chrétiens ne sauraient rester divisés dans leur témoignage, et des situations où des Eglises refusent tout contact et toute coopération sont à considérer comme anormales (N. 13).

Les dons auxquels les Eglises participent dans le Christ fondent l'exigence urgente du témoignage commun dans le monde. Les besoins des hommes et le défi d'un monde déchiré et incroyant poussent, eux aussi, les Eglises à coopérer avec Dieu dans la manifestation de ses dons faits en vue de la réconciliation de toutes créatures dans le Christ (N. 14) ²⁴.

Ainsi que le notait récemment dom Emmanuel Lanne, ce texte va plus loin que les passages parallèles du décret sur l'œcuménisme, car « ce dernier ne prenait en considération immédiate que les chrétiens, les individus, alors que le présent document envisage le témoignage commun en premier lieu comme une action des Eglises. Notons aussi... qu'il parle plus expressément que ne le faisait le décret sur l'œcuménisme de l'obligation de témoigner en commun ²⁵ ».

Certes, ce document ne minimise pas les obstacles qui imposent encore des limites au témoignage commun :

Tout en étant consciente de sa condition pérégrinante, une Eglise peut être pénétrée de la conviction qu'en elle subsiste l'Eglise fondée par le Christ, qu'on y peut accéder à l'ensemble des moyens de salut offerts par le Seigneur et que son témoignage est toujours resté substantiellement fidèle à l'Evangile. Une Eglise peut s'estimer tenue en conscience de proclamer son témoignage dans ce qu'il a de propre et de distinct de celui des autres Eglises... (N. 20) ²⁶.

22. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1077-1078.

23. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1078.

24. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1078. Les soulignés sont de nous.

25. *Les fondements de la coopération religieuse entre chrétiens séparés*, dans *Œcuménisme en Mission* (40^e Semaine de Missiologie de Louvain), Desclée De Brouwer, 1970, 76.

26. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1079.

Mais c'est précisément l'obligation et le besoin de témoigner ensemble qui manifestent « la nécessité de trouver un accord complet sur la foi » (N. 20). La volonté de rechercher un tel accord se concrétise déjà, remarque-t-on, par un effort concerté et de plus en plus large de publication et de diffusion de traductions communes de la Bible²⁷. « En outre — ceci est plus significatif encore — on est en train d'explorer la possibilité de textes communs qui pourraient être utilisés dans une première catéchèse sur le message central de la foi chrétienne » (N. 15)²⁸.

D'autres domaines où s'impose une communauté de témoignage relèvent de l'éthique sociale : le développement, les droits de l'homme, la lutte contre les injustices, la promotion de l'entente internationale, la limitation des armements, le rétablissement et la sauvegarde de la paix, la lutte contre les fléaux sociaux, le service médical et sanitaire, l'assistance aux sinistrés (N. 14)²⁹. Dans ce domaine, la coopération œcuménique a connu un progrès décisif avec la fondation du *Comité pour la Société, le Développement et la Paix* (SODEPAX), établi de commun accord, en janvier 1968, par la Commission pontificale *Justice et Paix* et le Conseil Oecuménique des Eglises. Son siège se trouve à Genève, au centre même du COE, et son Secrétaire-Général est actuellement un jésuite américain, ancien missionnaire en Chine, le P. Dunne. Nous ne pouvons que renvoyer ici à l'impressionnant rapport qu'il a présenté en septembre dernier à la 40^e Semaine de Missiologie de Louvain, dont le thème était précisément la collaboration œcuménique en mission. Qu'il suffise de citer ici une de ses conclusions : « En deux ans, grâce à l'influence de Sodepax, une mesure extraordinaire de collaboration œcuménique a été atteinte entre les Eglises catholique romaine, orthodoxe, protestantes, alors qu'auparavant une telle collaboration était insignifiante, comme en Australie, inexistante, comme en Corée ; parfois même, comme en Nouvelle-Guinée, il régnait entre les deux parties un esprit d'hostilité... Pour ma part, je trouve ce genre d'action prometteur non seulement pour l'avenir du développement, mais pour l'avenir de l'Eglise³⁰ ».

27. Voir à ce sujet l'exposé synthétique du P. W. ABBOTT, chargé de la Section de la Bible au Secrétariat pour l'Unité : *L'effort œcuménique pour la diffusion de la Bible*, dans *Oecuménisme en Mission*, 124-133.

28. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1078.

29. *Doc. Cath.*, 67 (1970) 1078.

30. *Op. cit.* (note 25) 35 (d'autres passages du rapport du P. Dunne, qui reconnaît n'être pas théologien, mériteraient quelque discussion). Signalons que ce volume reproduisant les rapports et l'essentiel des discussions de la 40^e Semaine de Missiologie constitue à lui seul une évocation particulièrement stimulante des réalisations et des possibilités dans tous les domaines de la coopération œcuménique.

La poursuite d'une collaboration œcuménique en de tels domaines comporte des incidences politiques inévitables. On l'a bien vu lorsqu'en septembre 1970, le Comité exécutif du Conseil Œcuménique des Eglises a prélevé sur un Fonds alimenté par ses trois budgets — le budget général et les budgets de la Division de la Mission et de la Division d'Entraide des Eglises — une somme de 200.000 dollars, pour la distribuer à vingt organisations en lutte contre le racisme en Asie, en Amérique latine et surtout en Afrique australe. Divers mouvements insurrectionnels, notamment dans les colonies portugaises, ont bénéficié de cette aide. Toutes ces organisations ont indiqué que, conformément au vœu du COE, elles n'utiliseraient pas les fonds reçus à des fins militaires ; mais, à juste titre, le COE n'a pas voulu exiger d'elles un contrôle qui eût été considéré comme une marque de défiance envers des organisations dont l'objectif majeur est en accord avec le consensus œcuménique contre le racisme. On sait également que le COE accorde une aide aux déserteurs américains réfugiés au Canada pour éviter de prendre part à la guerre du Vietnam. De telles options émeuvent certains gouvernements et même certaines Eglises. Les discussions, souvent passionnées, dont elles sont l'occasion, ne peuvent que contribuer à une réflexion plus lucide — et de grande portée ecclésiologique — sur la fonction critique de l'Eglise dans la société et sur la dimension politique de sa présence au monde.

*

* *

En conclusion de l'exposé que nous avons cité à plusieurs reprises, le cardinal Willebrands, après avoir rappelé l'exigence fondamentale de la prière œcuménique, poursuit en ces termes dont sa circonspection naturelle permet d'apprécier tout le poids d'espérance : « Que peut-on dire des *perspectives d'avenir* ? Il est clair que le dialogue entre les Eglises ne peut pas continuer indéfiniment. Il est permis d'espérer que le dialogue œcuménique et la collaboration pratique nous conduiront, avec l'aide de la grâce de Dieu et l'action de l'Esprit Saint, dans un laps de temps plus ou moins long — qui pourrait être de cinq ou dix ans, selon la différence des relations qui existent entre l'Eglise catholique et les Eglises ou communautés ecclésiales non catholiques — à un accord sur les vérités essentielles de la foi et les conséquences qui en découlent³¹ ». De cette espérance, chaque communauté chrétienne doit se sentir responsable.